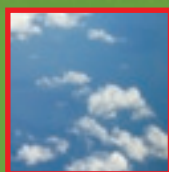


bil@n

de l'environnement

dans les installations classées
de la région Centre



LE BILAN 2006-2007 EN LIGNE

Capitaliser les progrès

Le « bilan de l'Environnement dans les installations classées » que vous présentent aujourd'hui la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et les Directions Départementales des Services Vétérinaires (DDSV) s'appuie sur les contrôles qu'elles ont réalisés. En 2006, les 62 inspecteurs chargés de la police environnementale auprès des 2 135 établissements soumis à autorisation ont réalisé 1 068 visites d'inspections dont 33 approfondies et instruit 168 dossiers d'autorisations. Ils ont établi 110 mises en demeure et dressé 22 procès-verbaux.

Ces contrôles permettent de constater que, par-delà quelques écarts, de nombreuses entreprises investissent pour réduire les risques et leurs pollutions.

Le bilan 2006 met en évidence des avancées importantes dans le domaine de l'air, de l'eau ou des déchets. La DRIRE a notamment poursuivi son action pour la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils (COV) ou pour le contrôle des rejets de substances dangereuses.

La réduction des risques s'est également traduite par le lancement des PPRT (plans de prévention des risques technologiques). Au 31 octobre 2007, trois PPRT ont été prescrits et 11 Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) se sont réunis. Le rythme va s'accélérer dans les mois et années à venir puisque la région compte 40 sites SEVESO seuil haut.

Soucieuse d'offrir une information régulièrement actualisée au public, la DRIRE a dématérialisé son bilan annuel de l'environnement. Celui-ci est désormais mis à jour au fil de l'eau avec deux temps forts : une actualisation en mars pour le bilan de l'action de l'inspection classée et en septembre pour la publication des données environnementales.

Ce document vous présente cette nouveauté, les moyens d'accès à ce bilan dématérialisé et les éléments essentiels qu'il faut en retenir.

Bernard Doroszczuk
Directeur régional de l'Industrie, de la recherche
et de l'environnement du Centre.



Bilan de l'environnement 2006-2007

mode d'emploi

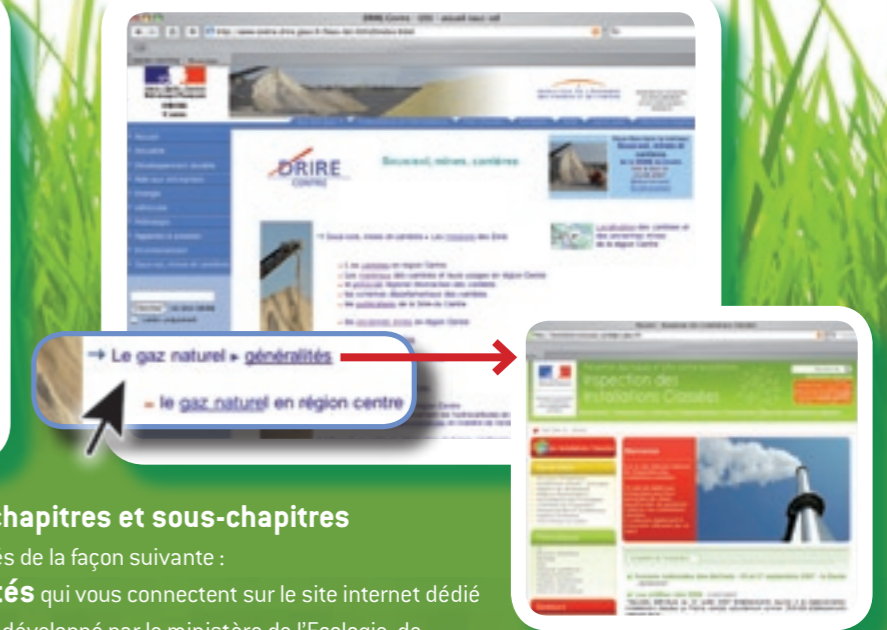
- 1 Une fois connecté sur le site de la DRIRE du Centre
→ www.centre.drire.gouv.fr qui présente l'ensemble des missions de la Drire, vous accédez au bilan, en cliquant sur "environnement"



- 2 Vous retrouverez les douze chapitres du bilan.



- 3 Chacun de ces chapitres et sous-chapitres sont décomposés de la façon suivante :
→ les généralités qui vous connectent sur le site internet dédié aux entreprises, développé par le ministère de l'Ecologie, de l'aménagement et du développement durables ou directement sur le site du ministère et, en sous-chapitre, les informations et données (tableaux, cartes et analyses...) de la région Centre
→ région Centre



le bilan 2006-2007 en bref



L'INSPECTION DES installations classées VIGILANTE

Les **62 inspecteurs** de la DRIRE et des DDSV sont chargés de contrôler les **2 135 installations classées** soumises à autorisation. En 2006, l'activité de l'inspection a connu une forte hausse avec 1 068 visites d'inspection (745 en 2005) dont 333 approfondies et instruit 168 demandes d'autorisations. Cette police environnementale s'est aussi traduite par 118 sanctions administratives dont 110 mises en demeure. Près de 200 prescriptions complémentaires ont été proposées afin de mettre les installations en conformité. L'écoute des riverains a également été accentuée puisque 90 % des 116 plaintes ont été traités en moins de six mois.

Rubrique : **installations classées**



LA PRÉVENTION RENFORCÉE DES RISQUES

Les **79 sites Seveso**, **108 silos agricoles** dont 63 silos à « enjeux très importants » et les **23 dépôts d'engrais solides** font l'objet d'une surveillance et de contrôles renforcés. Par ailleurs, la DRIRE effectue des contrôles inopinés par sondage comme ceux réalisés dans 11 dépôts début 2007. **La prévention des risques technologiques** repose aussi sur l'élaboration des PPRT. Au 31 octobre 2007, trois plans ont été prescrits et 11 CLIC ont été formés et réunis. L'objectif de la DRIRE est de réduire les situations de non conformité dans les établissements industriels, de susciter et de prescrire la mise en place des mesures de réductions des risques et de maintenir un urbanisme compatible autour des sites à risques.

Rubrique : **risques accidentels**



UNE QUALITÉ DE l'air PLUTÔT BONNE

La **qualité de l'air** en région Centre est considérée comme bonne et les rejets industriels continuent à baisser. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) au titre de l'air a concerné 59 entreprises (4 de moins qu'en 2005). De nouvelles normes ont permis de poursuivre la réduction des émissions. La Drire a contrôlé 125 établissements émettant des **Composés Organiques Volatils (COV)** dans l'atmosphère. Il a été demandé aux industriels d'engager ou de poursuivre les actions pour réduire, voire supprimer, leurs rejets en COV. 6 413 tonnes de COV ont été émises en 2006 (réduction de 800 tonnes par rapport à 2005). Depuis 2006, les agglomérations de Tours et Orléans sont couvertes par un **Plan de Protection de l'Atmosphère**.

Rubrique : **air**



PROTÉGER LA santé

Approuvé fin 2005, le **Plan régional santé environnement (PRSE)** a défini 25 actions dont 13 prioritaires parmi lesquelles la prévention du saturnisme infantile, la réduction de l'incidence de la légionellose et des émissions aériennes de substances toxiques. **La légionellose** : l'objectif national est de diviser par deux le nombre de cas de légionellose d'ici à 2008. La DRIRE surveille 189 établissements possédant des tours aéroréfrigérantes (TAR). Chaque année, elle effectue des contrôles inopinés sur au moins 1/3 du parc de TAR. En 2006, elle a effectué 70 contrôles inopinés : 9 ont montré au moins une non conformité. Elle a réalisé également 42 inspections avec objet unique ou principal la légionellose : elle a dressé 3 procès-verbaux.

Rubrique : **impacts sanitaires**



RETROUVER UN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE l'eau

Dans le cadre de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (RSDE), la DRIRE a réalisé une enquête auprès de 135 entreprises **pour rechercher 107 substances dangereuses**. Les analyses réalisées n'ont montré aucun dépassement des seuils réglementaires. La DRIRE a examiné l'impact, sur les cours d'eau, des rejets de substances toxiques dans l'environnement afin d'identifier les établissements dont les rejets sont supérieurs à 10 % du flux admissible par le milieu. Ceux-ci devront réaliser en priorité un diagnostic de l'origine de ces substances toxiques pour proposer des actions de réduction des rejets de ces substances.

Rubrique : **eau**



DES déchets MIEUX SUIVIS

Les 275 entreprises concernées par l'obligation de déclaration annuelle ont produit **105 000 tonnes de déchets industriels dangereux** qui ont été éliminés en grande partie à l'extérieur de la région. Par ailleurs, près de **870 000 tonnes de déchets non dangereux** (déchets ménagers, industriels et commerciaux) ont été stockés en 2006. La région compte 10 usines d'incinération d'ordures ménagères qui ont éliminé 522 000 tonnes de déchets ménagers. L'année 2006 a vu la montée en charge de la nouvelle filière de traitement des **véhicules hors d'usage** avec l'agrément, sur proposition de la DRIRE, d'une soixantaine de démolisseurs et de trois broyeurs.

Rubrique : **déchets**



DES sites pollués suivis

Tous les sites ayant connu une activité industrielle sont répertoriés dans la base de données BASIAS gérée par le BRGM pour le compte du ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables. Cet inventaire compte 13 001 sites dans la région. Une autre base de données, BASOL, inventorie tous les sites connus pour une pollution potentielle ou avérée. Actualisée par la Drire, elle recense **163 sites potentiellement pollués**, dont 110 font l'objet d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines. En 2007, la Drire a édité une plaquette pédagogique « De nouveaux textes et outils de gestions des sites et sols pollués ».

Rubrique : **sites et sols pollués**

Le lancement de trois PPRT prescrit

Trois plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont prescrits en région Centre (20 au total en France). Le premier concerne la coopérative Ligea (stockage de produits agropharmaceutiques) en Loir-et-Cher (juillet 2007), le deuxième la société YARA (stockage d'engrais) en Eure-et-Loir et le troisième Appro Services (entreposage produits toxiques) en Loir-et-Cher (octobre 2007). Devraient suivre, dans les prochains mois, ceux de Nexter Munitions et MDBA (poudres et explosifs) dans le Cher, Synthron (Chimie) en Indre-et-Loire, et Primagaz à Saint-Cyr-en-Val (dépôts de GPL) dans le Loiret.

C'est la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages qui a prévu l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques pour les sites industriels à hauts risques.

Cette réglementation définit 4 priorités pour prévenir les risques technologiques : identifier les risques et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre un niveau de risque aussi bas que possible, élaborer des plans d'urgence pour protéger et secourir la population, informer les habitants sur la nature des risques qu'ils peuvent encourir et sur la conduite à tenir en cas d'alerte.

Les PPRT apportent des outils nouveaux pour maîtriser l'urbanisation autour des sites SEVESO. De nouvelles règles permettent ainsi de renforcer la protection du bâti, voire même diminuer la présence humaine par des mesures ultimes de délaissements ou d'expropriations.

UNE PROCÉDURE COMPLÈTE

L'élaboration d'un PPRT répond à une procédure complète qui associe l'Etat, représenté par le préfet, les services spécialisés de l'Etat (Drire et DDE qui instruisent conjointement le dossier), les exploitants, les collectivités locales, le comité local d'information et de concertation (CLIC) et les autres acteurs locaux comme les associations par exemple.

L'inspection des installations classées définit un périmètre d'étude. Une fois ce périmètre établi, le préfet réunit le CLIC pour lui présenter l'objectif du PPRT, ses différentes étapes,

l'organisation de la concertation et la manière dont les parties prenantes vont collaborer. L'arrêté préfectoral de prescription représente le lancement officiel du PPRT.

UNE PHASE TECHNIQUE

Vient ensuite la phase technique du PPRT. L'inspection des installations classées élabore une carte des aléas. L'aléa est défini à partir de l'étude des dangers réalisée par l'exploitant. Il résulte du croisement de l'intensité des effets des accidents répertoriés et de leur probabilité d'occurrence. La carte des aléas hiérarchise chaque point de l'environnement du site industriel selon une échelle de 7 niveaux depuis F+, le plus fort jusqu'à Fai (le moins fort).

Les populations, l'habitat, les activités industrielles ou autres, les établissements recevant du public, les infrastructures de transport et les projets d'urbanisme sont identifiés et symbolisés sur une carte, appelée «carte des enjeux du territoire». La superposition de ces deux cartes permet de visualiser l'exposition des populations aux aléas technologiques.

UNE PHASE STRATÉGIQUE

L'étape suivante consiste à définir les mesures à prendre en fonction des différentes possibilités et du contexte local : c'est la phase « stratégie » du PPRT qui doit permettre de diminuer l'exposition de la population aux risques. Ces mesures dépendent bien sûr du niveau d'aléa. Elles sont élaborées par les membres associés et soumises à la concertation et à l'enquête publique. Puis, le PPRT est signé par le préfet et annexé au PLU (Plan local de l'urbanisme).

Rubrique : **risques accidentels - les PPRT en région Centre**



en savoir



Pour retrouver toutes les propositions issues du Grenelle de l'environnement, connectez-vous sur www.legrenelle-environnement.gouv.fr

Directeur de publication : Bernard Doroszczuk
Rédaction : Jean-Jacques Talpin - Dominique Derenne
Création graphique : atelier J.P. Germanaud - L. Scipion - 02 38 54 60 57
Impression : Prévost Offset (Impression sur papier ECF avec encres végétales)
Novembre 2007



DDSV

DRIRE DU CENTRE

6, rue Charles de Coulomb - 45077 Orléans cedex 2

Téléphone : 02 38 41 76 00

Télécopie : 02 38 56 43 31

courriel : drire-centre@industrie.gouv.fr

www.centre.drire.gouv.fr